

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 09 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf Mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le trois Mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Raymond DEGRYSE, maire.

**Etaient présents :** Michaël BERTRAND, Nelly CHARDON, François COLLET, Joëlle COURTOIS, Yves ERFORT, Michel HUET, Marc LE PECHON.

**Absent (es) excusé (es) :** Aline CHARDON pouvoir à Nelly CHARDON  
Margarida RODOT pouvoir à François COLLET  
Julien THOMINET pouvoir à Michaël BERTRAND

Secrétaire de séance : M. Yves ERFORT

Début de séance à 19h30.

**1er point l'ordre du jour :** Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1er Février 2023

Compte rendu approuvé à l'unanimité  
Observation sur la nomination des personnes présentes hors conseil  
Modification de l'ordre du jour :  
Point 7 Délibération Maitre d'œuvre  
Point 8 Affaires diverses

**2ème point de l'ordre du jour :** Délibération convention panneaux photovoltaïques

En attente de compléments d'information la délibération est reportée à une prochaine séance

**3ème point de l'ordre du jour :** Délibération géomètre parcelle D675

Dans le cadre du projet photovoltaïque, il est nécessaire de faire appel à un géomètre pour la mise à jour de l'implantation des chemins existants sur le cadastre à la place du chemin d'exploitation caduque. (parcelle D675)

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte le recours au géomètre CABINET DELELIGNE pour ce dossier.

**4ème point de l'ordre du jour : Délibération ARNIA pour marché de travaux**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le recours à l'Yonne Républicaine ainsi qu'à la plateforme ARNIA pour la publication du marché de travaux accessibilité.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le recours à l'Yonne républicaine et à ARNIA dans le cadre du marché public d'accessibilité pour la petite salle.

**5ème point de l'ordre du jour : Délibération fongibilité des crédits**

Point reporté au conseil municipal du budget, la délibération ne peut être prise avant.

**6ème point de l'ordre du jour : Délibération SVBO Conseil**

Pour les travaux d'accessibilité, il est obligatoire pour la commune de désigner un coordonnateur SPS . Le coût de cette mission est de 1800 euros TTC

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte le recours à la société SVBO pour un montant de 1800 euros TTC ;

**7ème point de l'ordre du jour : Délibération Maitre d'œuvre**

Pour les travaux d'accessibilité de la petite salle, la commune doit avoir recours à un maitre d'œuvre, il s'agit de la société KREA, Laurent SUINOT. Les honoraires demandés pour la maîtrise d'œuvre concernant ces travaux sont de 16800 euros TTC. Le conseil municipal valide à l'unanimité le recours à ce maitre d'œuvre pour les travaux d'accessibilité de la commune et accepte le montant des honoraires.

**8ème point de l'ordre du jour : Affaires diverses**

- + Proposition d'étude pour l'enfouissement de la basse tension sur le chemin de Saint Edme
- + Nécessité de couper des arbustes sur le chemin de Jericho qui fragilisent le mur du riverain
- + Commission des impôts le 24 Mars à 14 h
- + Journée pédagogique de contrôle en exploitation agricole le 24 Mars : organisation de la circulation à mettre en place

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Le maire  
Raymond DEGRYSE



Le secrétaire de séance  
Yves ERFORT